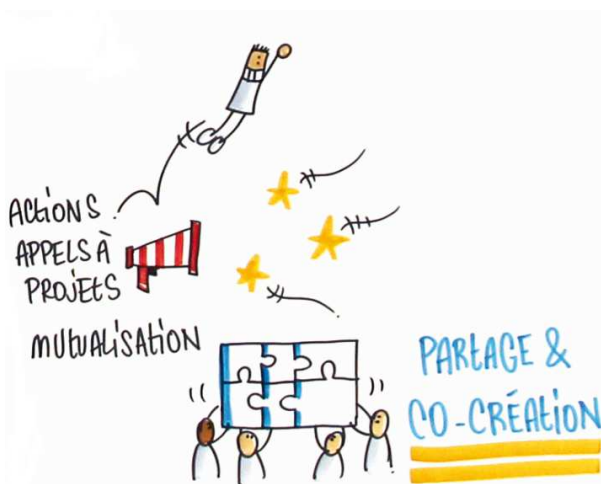




## Note de Cadrage Programmation Politique de la Ville 2024 Valenciennes Métropole

**Vous êtes acteurs associatifs, bailleurs, collectivités territoriales, établissements publics ou autre structures à but non lucratif, et vous vous mobilisez pour contribuer au mieux vivre dans les quartiers de la Politique de la Ville**



Vous pouvez répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la Politique de la Ville de Valenciennes Métropole, porté conjointement avec l'Etat, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et les communes d'Anzin, Beuvrages, Bruay-sur-Escout, Condé sur Escout, Fresnes sur Escout, Marly, Onnaing, Quiévrechain, Saint-Saulve, Valenciennes, Vieux-Condé et Vicq.

Envoyez vos notes d'intention jusqu'au lundi 27 novembre 2023 pour des projets à démarrer sur 2024

## PREAMBULE

---

En appui des politiques de droit commun, la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et sociale<sup>1</sup>, de solidarité nationale et locale, visant à **réduire les inégalités entre les territoires**. Elle s'appuie sur la mobilisation de nombreux acteurs, dont les associations œuvrant dans les quartiers prioritaires, qui accompagnent la mise en œuvre des projets de territoire relevant de la géographie d'intervention de la politique de la ville.

Les **contrats Quartiers 2030** constituent la nouvelle contractualisation guidant la Politique de la Ville. S'appuyant sur l'évaluation du Contrat de Ville 2015-2023, des **axes prioritaires à l'échelle intercommunale** ont été définis et des **stratégies locales** se déterminent également **pour chaque quartier prioritaire**.

L'A.M.I **s'adresse aux structures associatives, bailleurs, établissements publics, et collectivités territoriales**. Il regroupe les financements spécifiques de l'Etat, de la Région et de Valenciennes Métropole, ainsi que les moyens de droit commun du Département et de la CAF.

Les crédits spécifiques de la Politique de la Ville présents dans cet Appel à Manifestation d'Intérêt permettent de **financer des actions complémentaires** aux moyens de droit commun pour faciliter la territorialisation de l'action publique et l'adaptation de l'offre de services aux besoins des personnes les plus en difficulté.

La programmation Politique de la Ville 2024 sera celle d'une **année de transition** marquée par :

- **L'attente d'une validation de la nouvelle géographie prioritaire** par l'ANCT, pour décembre 2023 ;
- **La validation du Contrat Quartier 2030** par l'ensemble des partenaires, ainsi que des **Projets de Quartiers** au sein de chaque ville concernée, pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Ces éléments interviendront en cours du processus de demande de subvention et nécessiteront peut-être des **réajustements qui seront alors partagés** avec les opérateurs.

Les projets proposés devront s'inscrire en lien avec les orientations et les objectifs du Contrat Quartier 2030 ainsi que des projets de quartier spécifiques à chaque territoire :

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle
- Accompagner la santé des habitants
- Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales
- Soutenir la réussite éducative et la parentalité
- Prévenir la délinquance et ses conséquences
- 3 ORIENTATIONS TRANSVERSALES que sont
  - L'égalité entre les femmes et les hommes
  - La transition écologique
  - La mobilité

---

<sup>1</sup>Loi 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014

## LA POURSUITE DES EXPERIMENTATIONS DE 2023

Fort du processus de co-construction des projets engagé en 2023 entre les opérateurs et les partenaires, la programmation 2024 pérennise l'**Appel à Manifestation d'Intérêt** structuré en deux temps de dépôt : une **note d'intention** indiquant l'ambition du projet, un **dépôt définitif une fois le projet consolidé** avec les partenaires institutionnels.



Pour favoriser une meilleure articulation des projets entre l'échelle de l'agglomération et celle des communes, les **financements de l'agglomération restent centrés** sur les orientations liées à **l'insertion sociale et professionnelle, la santé et la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales**.

## LE DEPLOIEMENT DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS

En accord avec la circulaire du Ministre chargé de la Ville du 31 août 2023, Valenciennes Métropole et les communes en politique de la ville souhaitent s'appuyer davantage sur les **Conventions Pluriannuelles d'Objectifs** (CPO) dans leurs relations avec les associations.

Les opérateurs volontaires, ayant **explicitement sollicité ce type de conventionnement au moment du dépôt de la note d'intention**, et déposé un dossier établi sur les années retracées dans la CPO (**possibilité de CPO de 2 ou de 3 ans**) pourront prétendre à ces financements.

Seul un avis collectif favorable et unanime des partenaires financeurs permet la validation de la CPO.

## ORIENTATIONS THEMATIQUES de l'appel à manifestation d'intérêt

---

Tout projet déposé dans le cadre du présent Appel à Manifestation d'Intérêt doit s'inscrire au sein des orientations et priorités d'intervention définies ci-après. Les actions sollicitant des financements intercommunaux devront contribuer aux orientations thématiques précisées. Les actions sollicitant des financements communaux devront être construites avec le référent Politique de la Ville de la commune concernée, pour répondre aux éléments en cours de réflexion pour chaque Projet de Quartier.



Les trois premières thématiques présentées font l'objet d'une priorisation de Valenciennes Métropole, qui y concentre ses efforts financiers. Les projets déposés à l'échelle des communes sur ces priorités seront revus par les chargés de mission de l'agglomération pour faciliter les connexions et favoriser les mutualisations.

Les objectifs thématiques et transversaux présentés ci-dessous vous informent des orientations retenues pour la programmation 2024 dans le cadre des réflexions partenariales pour la construction du Contrat Quartiers 2030, avec l'objectif d'orienter les projets sur ces enjeux stratégiques.

## FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE



- Favoriser les opportunités d'accès à l'emploi dans la diversité des besoins :
  - Accompagner les mobilités
  - Proposer des modes de garde d'enfants adaptés
  - Favoriser l'acquisition des qualifications et des compétences psychosociales
  - Soutenir la création de nouvelles activités économiques au sein de l'Insertion par l'Activité Economique
- **Accompagner l'entrepreneuriat, le développement économique et l'Economie Sociale et Solidaire**
  - Soutenir les innovations pour le droit à l'emploi
  - Permettre aux habitants des territoires d'intervention de bénéficier des opportunités économiques de la CAVM
  - Développer l'attractivité économique des quartiers prioritaires
  - Favoriser l'entrepreneuriat des habitants des territoires de la politique de la ville

Pour atteindre ces objectifs, des approches spécifiques sont privilégiées par les partenaires :

- Le repérage, l'accueil, l'information et l'accompagnement de premier niveau des personnes sans emploi qui échappent aux circuits classiques d'accompagnement. Ces actions viseront à aller au-devant de ces publics, à les informer des dispositifs de formation et d'accès à l'emploi, à renforcer et améliorer le premier accueil puis le suivi des demandeurs. La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG 2023/2027) de la CAF vise également à concourir à l'orientation des bénéficiaires de RSA pour accélérer le parcours d'insertion ;
- Un ciblage particulier des jeunes, des femmes et des seniors dans les actions, grâce à l'utilisation de méthodes innovantes ;
- En partenariat avec le Département, les allocataires du RSA constituent également un public prioritaire pour l'obtention des aides départementales, avec des actions visant à garantir le respect des droits et des devoirs, et l'objectif de retour à l'emploi dès l'orientation dans le dispositif RSA.
- Le numérique comme outil permettant d'améliorer l'accessibilité des services, de faciliter la création de bien communs, ou encore celle d'outils de développement économique.

En complément, le droit commun de la CAF, dans le cadre de la déclinaison COG souhaite favoriser l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil (renforcer l'accessibilité financière des modes de garde, diversifier la nature des solutions d'accueil, ...) pour concourir à la levée des freins à l'emploi.

## ACCOMPAGNER LA SANTE DES HABITANTS



La politique volontariste en matière de santé de l'agglomération est construite dans le cadre du Contrat Local de Santé signé avec l'Agence Régionale de Santé. Ce contrat est un outil de territorialisation déclinant les priorités du Projet Régional de Santé sur le territoire. 4 axes ont déjà été identifiés pour le territoire de Valenciennes Métropole, dont les déclinaisons opérationnelles sont attendus en 2024 :

- **Promouvoir les comportements favorables à la santé et agir en faveur de l'accès aux droits et aux soins des habitants ;**
- Favoriser **la prévention des cancers**, notamment par la promotion du dépistage organisé ;
- Agir en faveur de la **santé de la femme et de l'enfant** dans le cadre du programme des 1000 premiers jours de la vie ;
- Renforcer la prise en compte de la dimension **santé mentale des habitants**.

Ces priorités sont travaillées avec différents partenaires et acteurs de la santé des groupes de travail thématiques afin d'apporter une réponse la plus adaptée aux enjeux locaux.

Certaines approches sont privilégiées pour concourir à l'attente de ces priorités :

- Les démarches « d'aller vers », proposant un accompagnement progressif vers l'autonomie ;
- Le développement à la fois des compétences psychosociales, mais aussi du pouvoir d'agir des habitants en termes d'hygiène de vie (alimentation, activité physique, etc.) et de comportements individuels (tabac, alcool, écran, etc.).

En complément, le droit commun de la CAF, dans le cadre de la déclinaison COG souhaite soutenir les parents dès l'arrivée de l'enfant par une action coordonnée avec le futur service universel d'accueil du jeune enfant et la démarche des « 1 000 premiers jours ».

## LUTTER CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES



Cette orientation comporte trois enjeux simultanés :

- **Orienter, écouter et accompagner les victimes de violences conjugales**
  - Accompagner globalement les victimes et leurs enfants
  - Héberger les victimes (avec ou sans enfants) et les mettre à l'abri
  - Fluidifier le parcours des victimes dans la prise de parole et l'accompagnement
- **Prendre en charge les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales**
  - Permettre l'éviction des auteurs du domicile conjugal
  - Sensibiliser les auteurs à l'impact de la violence sur les membres de leur famille
  - Favoriser la prise de conscience de la violence au sein du couple et travailler à la déconstruction
  - Travail en complémentarité avec le dispositif d'Accompagnement Individuel Renforcé (AIR) accompagnant de façon globale et individualisée les auteurs sous addiction
- **Mieux protéger les enfants**
  - Mieux repérer les signaux faibles
  - Former un large panel de professionnels
  - Prévenir dès le plus jeune âge la violence dans les relations

Un laboratoire de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales a été créé en 2023 à l'échelle de l'arrondissement, dans l'objectif de mutualiser les capacités à repérer et agir ensemble sur le territoire. Il est porté par les agglomérations de Valenciennes Métropole et de la Porte du Hainaut, par le Parquet et la sous-Préfecture de Valenciennes, ainsi que par le Département du Nord. Les actions

déposées répondant à ces objectifs seront mises en lien avec les groupes de travail rassemblant les experts de cet enjeu marquant pour le Valenciennois.

La Caf du Nord, dans le cadre de la déclinaison COG souhaite élaborer une offre spécifique pour les victimes et auteurs de violences conjugales, en appui des partenaires spécialisés.

Le Département, dans le cadre de la Protection de l'enfance, se donne pour objectif de renforcer les actions de prévention, d'accompagner les familles et d'assurer, si nécessaire, une prise en charge partielle ou totale des mineurs. Cette politique publique est en interaction avec les nombreuses autres politiques, celles de l'éducation, de la prévention des violences conjugales, de la santé, de la lutte contre la pauvreté et du soutien à la parentalité.

## SOUTENIR LA REUSSITE EDUCATIVE ET LA PARENALITE

3 priorités sont données sur cette orientation, ainsi qu'une approche transversale devant irriguer les actions développées autour de l'orientation :

- **La parentalité en transversalité**
  - Redonner aux parents la capacité d'accompagner leur(s) enfant(s) dans toutes les étapes de leur scolarité et de leur vie d'enfant et d'adolescent
  - Porter l'enjeu de parentalité au sein de l'ensemble des priorités liées à la réussite éducative
- **Permettre la réussite éducative en proposant des réponses concertées et adaptées aux fragilités repérées**
  - Repérer les publics les plus fragiles et les intégrer dans un accompagnement adapté
  - Permettre les opportunités d'accès aux savoirs et au développement des compétences psycho-sociales
- **Faire de la culture un levier pour l'éducation**
  - Permettre l'accès à de nouvelles pratiques
  - Éduquer aux médias et développer le sens critique
- **Favoriser l'engagement et la réussite des jeunes**
  - Favoriser l'engagement et l'autonomisation des jeunes
  - Coordonner les acteurs et les dispositifs
  - Lutter contre le décrochage scolaire

La réussite éducative requiert un suivi global de l'enfant et nécessite aujourd'hui une coordination de l'ensemble des acteurs en renforçant les liens entre les milieux scolaire et familial, voir le milieu professionnel selon l'âge.

Une attention particulière aux jeunes enfants de 0 à 6 ans est demandée, afin de promouvoir l'éveil de ces enfants et de garantir leur épanouissement, l'identification précoce des problématiques pouvant toucher l'enfant étant un enjeu majeur.

Un regard sera porté aux actions de soutien à la parentalité et d'accompagnement des familles, en particulier monoparentales. La CAF du Nord, dans le cadre de la déclinaison COG souhaite favoriser

l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité ainsi qu'innover et diversifier les actions de soutien à la parentalité notamment pour les parents d'adolescents.

Valenciennes Métropole ne mobilisera pas de crédits spécifiques pour des projets centrés exclusivement sur la culture. Aussi, l'objectif de l'action ne doit pas être l'accès à la culture, pour lesquels d'autres financeurs sont compétents, mais être appréhendé comme support d'un travail visant la réussite éducative ou la parentalité. Dans une logique d'aller vers, les actions de médiation culturelle sont encouragées.

## PREVENIR LA DELINQUANCE ET SES CONSEQUENCES

Deux priorités ont été définies pour prévenir la délinquance et ses conséquences :

- Renforcer **l'aide apportée aux victimes d'infraction** pénale
  - Accompagner l'accueil, l'écoute et l'orientation des victimes d'infraction pénale
- **Lutter contre la récidive et accompagner les auteurs d'infraction** pénale
  - Proposer un accompagnement global des auteurs visant à leur réinsertion professionnelle
  - Travailler en complémentarité avec le dispositif d'Accompagnement Individuel Renforcé (AIR) accompagnant les auteurs d'infraction pénale sous addiction

En relation directe avec les enjeux des quartiers prioritaires, l'appel à projet du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance cible également les projets menés sur ces territoires. Un lien sera donc établi au dépôt des projets sur cette orientation.

Enfin, l'appel à projet de la Mission de Lutte contre les Drogues Et Conduites Addictives sera également mobilisé pour faire le lien entre l'axe santé du Contrat de Ville et celui de la Prévention de la Délinquance.

## LES PROJETS DE QUARTIER

Les « Projets de Quartier » constituent une nouvelle méthode de territorialisation de l'action publique, en travaillant à partir d'une identification partagée des besoins des quartiers, réalisée avec leurs habitants et les partenaires locaux, pour aboutir à une stratégie ciblée et spécifique pour chaque quartier prioritaire.

Ce travail est actuellement en cours d'élaboration. Il conviendra donc, pour chaque opérateur, de **prendre contact avec la personne référente de la Politique de la Ville de la commune concernée** avant de déposer son dossier (coordonnées en dernières pages).

Transcendant ces projets de quartiers, certains dispositifs ou approches sont particulièrement adaptées à la proximité de l'échelle communale :

- L'enjeu de la **participation des habitants et de l'aller vers** les ménages qui ne participent pas.

- Le déploiement des budgets participatifs est privilégié par la Région, en tant qu'outil d'une citoyenneté active et d'appropriation de l'espace public.
- La CAF du Nord souhaite accompagner le développement des initiatives innovantes autour de la participation citoyenne et de l'inclusion numérique.

Une attention toute particulière est portée à **l'articulation des actions financées dans le cadre du contrat de ville et celles qui sont valorisées au titre de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** ou, dans les quartiers concernés par un programme de renouvellement urbain, avec celles spécifiques au projet de renouvellement urbain.

La Caf du Nord, dans le cadre de la déclinaison COG souhaite contribuer à **l'animation de la vie sociale des territoires** en :

- Pérennisant le fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale sur les territoires ;
- Développant le maillage des structures animation de la vie sociale en ciblant les territoires faiblement couverts ;
- Renforçant la place des structures d'animation de la vie sociale dans le déploiement des services aux familles

La Région Hauts-de-France soutient des **démarches d'animation sociale et culturelle des quartiers**, via le **dispositif « Quartiers d'été »** qui sera lancé début 2024 et précisé dans la délibération de principe du 5 octobre 2023. Il vise la co-construction pendant l'année, avec les habitants, pour la réalisation d'événements forts:

- Se déroulant durant la **période estivale** ;
- Inscrits dans le pacte social et républicain car **vecteurs de citoyenneté** ;
- Contribuant à la **consolidation du lien social entre habitants, générations et territoires**.

Les démarches de participation des habitants à la vie locale portées par la Région que sont les **Projets d'Initiatives Citoyennes** (volet fonctionnement) et les **Fonds de Travaux Urbains** (volet investissement) sont maintenus et assouplis dans leurs modalités. Les éléments seront également précisés début 2024 à l'occasion de la délibération régionale déclinant opérationnellement la délibération cadre du 5 octobre.

Les actions de fonctionnement ou d'investissement sollicitant les crédits ou dispositifs spécifiques de la Région pour la Politique de la Ville devront suivre le processus du présent Appel à Manifestation d'Intérêt.

## LES ORIENTATIONS TRANSVERSALES

---

En plus de ces 5 orientations, des **orientations transversales** ont été définies dans l'objectif de venir apporter de nouvelles réflexions et pratiques au sein des orientations prioritaires. Elles feront l'objet d'une attention particulière de la part de l'ensemble des partenaires signataires.

- **L'égalité entre les femmes et les hommes**
- **La transition écologique**
- **La mobilité**



## PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Précurseurs d'autres politiques publiques, les contrats de ville doivent concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes. Les problématiques sont nombreuses et concernent des domaines très divers : faible autonomie des femmes, retrait du marché du travail, précarité, grossesses précoces, monoparentalité, violences, stéréotypes, etc.

Lors du Conseil Communautaire du 02 décembre 2021, **le 1<sup>er</sup> plan d'actions à l'égalité femmes-hommes de Valenciennes Métropole a été adopté** à l'unanimité. Retenu comme projet phare, la Politique de la Ville a développé des ressources qui sont mises à votre disposition :



- Une courte [vidéo en ligne sur la prise en compte de l'égalité dans les projets](#),
- [Une série de webinaires](#) accessibles à toutes et tous (mdp : egalite) :
  - mardi 17 octobre à 14h : Comment communiquer de manière inclusive sur mon projet ?
  - mardi 7 novembre à 10h : Comment mobiliser les équipes autour de l'égalité ?
  - jeudi 16 novembre à 14h : Comment produire des indicateurs genrés ?
- Des **coachings personnalisés sur demande du porteur** > inscription via [doodle sur ce lien](#)
- Un nouveau **guide « Les questions clés » pour intégrer l'égalité** qui sera publié en janvier 2024 et transmis directement aux porteurs.

## LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Il est demandé aux opérateurs d'être attentifs, dans la mise en place de leurs projets, aux enjeux de développement durable.

Les actions portant un objectif de changement des pratiques individuelles et collectives en matière de gestion des déchets, de maîtrise de la consommation d'énergie et de mobilité en vue notamment de développer les mobilités actives, lorsqu'ils arrivent en complément des objectifs spécifiques de l'action sur les priorités d'intervention précédemment développées, seront regardées avec attention.

La CAF du Nord souhaite accompagner le développement des initiatives innovantes autour de la transition écologique et solidaire.

## LA MOBILITE

La mobilité est appréhendée comme un enjeu transversal, dont la problématique est associée à des freins en matière d'insertion professionnelle, d'accès à la santé et de réussite éducative. Aussi, pour offrir davantage d'opportunités aux habitants des quartiers, ces trois orientations appuient sur la nécessité de porter, au sein des actions développées, des solutions de mobilité ou d'ouverture du champ des possibles en matière de pratique de mobilité.



**TABLEAU DE SYNTHÈSE POUR LA DECLINAISON OPERATIONNELLE DU FUTUR CONTRAT QUARTIER 2030**

ORIENTATION	OBJECTIFS	PRIORITES
FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	Favoriser les opportunités d'accès à l'emploi	Accompagner les mobilités
		Proposer des modes de garde d'enfants adaptés
		Favoriser l'acquisition des qualifications et des compétences psychosociales
		Soutenir la création de nouvelles activités économiques au sein de l'Insertion par l'Activité Economique
	Accompagner l'entrepreneuriat, le développement économique et l'Economie Sociale et Solidaire	Soutenir les innovations pour le droit à l'emploi
		Permettre aux habitants des territoires d'intervention de bénéficier des opportunités économiques de la CAVM
		Développer l'attractivité économique des quartiers prioritaires
		Favoriser l'entrepreneuriat des habitants des territoires de la politique de la ville
ACCOMPAGNER LA SANTE DES HABITANTS	Promouvoir les comportements favorables à la santé et agir en faveur de l'accès aux droits et aux soins des habitants	
	Favoriser la prévention des cancers, notamment par la promotion du dépistage organisé	
	Agir en faveur de la santé de la femme et de l'enfant dans le cadre du programme des 1000 premiers jours de la vie	
	Renforcer la prise en compte de la dimension santé mentale des habitants	
LUTTER CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES	Orienter, écouter et accompagner les victimes de violences conjugales	Accompagner globalement les victimes et leurs enfants
		Héberger les victimes (avec ou sans enfants) et les mettre à l'abri
		Fluidifier le parcours des victimes dans la prise de parole et l'accompagnement
	Prendre en charge les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales	Permettre l'éviction des auteurs du domicile conjugal
		Sensibiliser les auteurs à l'impact de la violence sur les membres de leur famille
		Favoriser la prise de conscience de la violence au sein du couple et travailler à la déconstruction

	<b>Mieux protéger les enfants</b>	Mieux repérer les signaux faibles
		Former un large panel de professionnels
		Prévenir dès le plus jeune âge la violence dans les relations
<b>SOUTENIR LA REUSSITE EDUCATIVE ET LA PARENTALITE</b>	<b>La parentalité en transversalité</b>	Redonner aux parents la capacité d'accompagner leur(s) enfant(s) dans toutes les étapes de leur scolarité et de leur vie d'enfant et d'adolescent
		Porter l'enjeu de parentalité au sein de l'ensemble des priorités liées à la réussite éducative
	<b>Permettre la réussite éducative en proposant des réponses concertées et adaptées aux fragilités repérées</b>	Repérer les publics les plus fragiles et les intégrer dans un accompagnement adapté
		Permettre les opportunités d'accès aux savoirs et au développement des compétences psycho-sociales
	<b>Faire de la culture un levier pour l'éducation</b>	Permettre l'accès à de nouvelles pratiques
		Éduquer aux médias et développer le sens critique
	<b>Favoriser l'engagement et la réussite des jeunes</b>	Favoriser l'engagement et l'autonomisation des jeunes
		Coordonner les acteurs et les dispositifs
		Lutter contre le décrochage scolaire
<b>PREVENIR LA DELINQUANCE ET SES CONSEQUENCES</b>	<b>Renforcer l'aide apportée aux victimes d'infraction pénale</b>	Accompagner l'accueil, l'écoute et l'orientation des victimes d'infraction pénale
	<b>Lutter contre la récidive et accompagner les auteurs d'infraction pénale</b>	Proposer un accompagnement global des auteurs visant à leur réinsertion sociale et professionnelle
<b>ORIENTATIONS TRANSVERSALES</b>	<b>L'égalité entre les femmes et les hommes</b>	Approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des projets
	<b>La transition écologique</b>	Répondre, dans son projet, aux enjeux de développement durable
	<b>La mobilité</b>	Intégrer des solutions de mobilité aux publics au sein des orientations insertion, santé et éducation

# FONCTIONNEMENT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

## CREDITS CONCERNES

L'A.M.I concerne les financements suivants :

- **Etat** : les crédits spécifiques "Politique de la Ville", Ateliers Santé Ville (ASV), Programme de Réussite Educative (PRE), Ville Vie Vacances (VVV) ;
- **Région** : les crédits de droit commun et les crédits spécifiques Politique de la Ville :
  - Les dispositifs « Nos Quartiers d'été », « Projets d'Initiative Citoyenne » et « Fonds de Travaux Urbains »
  - Les crédits spécifiques en fonctionnement ou en investissement
- **Département** : les crédits de droit commun ;
- **CAF** : les crédits de droit commun ;
- **Valenciennes Métropole** : les crédits de droit commun, de son Projet Territorial de Cohésion Sociale et les crédits spécifiques « Politique de la Ville ».

## PERIMETRES CONCERNES

La **géographie prioritaire évolue** dans le cadre du nouveau Contrat Quartier 2030, avec des **extensions du périmètre de certains quartiers ainsi que l'émergence d'un nouveau quartier**.

Une cartographie sera envoyée aux opérateurs et mis à jour sur le site de Valenciennes Métropole en fin d'année 2023, précisant les contours exacts de la nouvelle géographie prioritaire à prendre en compte pour vos projets 2024.

## CALENDRIER

DATES	PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	PORTEUR.EUSE DE PROJET
16.10.2023		Diffusion de la note de cadrage de l'Appel à Manifestation d'Intérêt
16.10.23 au 27.11.23		Rédaction d'une note d'intention présentant les grandes lignes du projet <i>Cf. modèle de note d'intention à remplir fourni par la CAVM</i>
<b>27.11.2023</b>	<b>DATE LIMITE DE DEPOT DE LA NOTE D'INTENTION – aucune candidature ne sera acceptée passée cette date</b>	

11.12.23 au 15.12.23	Prise de contact avec chaque porteur pour l'organisation des réunions partenariales.	
DATES	PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	PORTEUR.EUSE DE PROJET
08.01.24 au 19.01.24	Consolidation des candidatures à l'occasion des <b>réunions partenariales</b> locales pour les actions déposées à l'échelle communale et les réunions partenariales intercommunales pour les actions déposées à l'échelle de l'agglomération.  <i>Sauf indication contraire expresse des financeurs, la présence du.de la chargé.e du projet à la réunion partenariale auquel il.elle sera convié.e est obligatoire, sous peine d'annulation de sa candidature. Les dates sont précisées ci-dessous.</i>	
<b>26.01.2024</b>		Dépôt du projet définitif sous format cerfa numérique <b>pour les porteurs non reçus</b> en réunion partenariale.
<b>23.02.2024</b>		Dépôt du projet définitif sous format cerfa numérique <b>pour les porteurs reçus</b> en réunion partenariale.  Les projets déposés passés ce délai ne seront pas instruits.
Début avril 2024	Comités de programmation partenariale	
Fin avril 2024	Comité de pilotage Politique de la Ville de validation de la programmation partenariale	

Les **notifications de décisions vous seront transmises par chaque financeur sollicité**, une fois que les délibérations auront été prises au sein des différentes institutions.

## MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS

Depuis la programmation 2020, les dossiers d'arrondissement sont dissociés. Un projet monté sur les deux territoires nécessitera deux dépôt distincts, suivant chacun les modalités précisées par les notes de cadrage respectives de Valenciennes Métropole et de la Porte du Hainaut. Un budget prévisionnel spécifique sera demandé au niveau de chaque EPCI.

Les deux intercommunalités restent toutefois attachées à travailler ensemble dans le domaine de la Politique de la Ville et les agents des deux structures se rencontreront pour échanger sur les actions en commun.

### >> ETAPE 1 : DEPOT DE LA NOTE D'INTENTION

Les structures souhaitant candidater adresseront leur note d'intention à [contratdeville@valenciennes-metropole.fr](mailto:contratdeville@valenciennes-metropole.fr). Le format de celle-ci est fourni par Valenciennes Métropole.

Il s'agit ici de préciser l'idée du projet que le porteur souhaite soumettre, en s'appuyant sur un volet diagnostic préalable et des objectifs de travail. Les modalités d'organisation de l'action, de localisation et de financement sont abordées succinctement à ce stade.

**La note d'intention constitue le format unique pour l'ensemble des financements présents dans la note de cadrage, VVV compris.**

- Pour toute demande de subvention liée à une **action reconduite, le bilan intermédiaire circonstancié et détaillé de l'action 2023 doit impérativement être joint à la note d'intention** (Cf. Fiche Bilan). En l'absence de ce document, aucune instruction ne sera effectuée.

## >> ETAPE 2 : CONSOLIDATION DU PROJET

Valenciennes Métropole et ses partenaires organisent des réunions partenariales afin de consolider les projets proposés et d'accompagner les opérateurs dans le montage de leur projet. L'objectif est de partager la pertinence de l'action au regard du contexte et de l'existant, orienter le projet vers les financements de chaque partenaire, identifier les partenariats à développer, ...

**>> sauf précision expresse des financeurs, la présence du.de la chargé.e du projet est obligatoire à la réunion partenariale reliée à son projet, sous peine d'annulation de sa candidature. <<**

- **Pour les actions déposées à l'échelle communale :** le porteur de projet déposant à l'échelle d'une commune devra se rendre à la réunion partenariale du territoire sur lequel il dépose. Sous impulsion du.de la chef.fe de projet communal et de l'agglomération, les partenaires financeurs des actions et tout acteur local intervenant sur les territoires ou les enjeux de la Politique de la ville y sont invités.

### Calendrier des réunions partenariales par ville

Communes	DATE DE RENCONTRE
Anzin	Lundi 15 janvier à partir de 14h
Beuvrages	Mardi 16 janvier à partir de 9h30
Bruay sur l'Escaut	Vendredi 19 janvier à partir de 9h30
Condé-sur-Escaut	Mercredi 10 janvier à partir de 9h30
Fresnes sur Escaut	Jeudi 11 janvier à partir de 14h
Marly	Mercredi 17 janvier à partir de 9h30
Onnaing – Vicq	Mardi 9 janvier à partir de 9h30
Quiévreachain	Mardi 16 janvier à partir de 14h
Saint-saulve	Jeudi 18 janvier à partir de 14h

<b>Valenciennes</b>	Vendredi 12 janvier à partir de 14h
<b>Vieux-Condé</b>	Mardi 9 janvier à partir de 14h

- **Pour les actions déposées à l'échelle intercommunale** : le porteur de projet déposant à l'échelle de l'intercommunalité devra se rendre à la réunion partenariale de la thématique sur laquelle il émerge. Les partenaires financeurs des actions et tout acteur institutionnel intervenant sur la thématique correspondante y sont invités.

#### Calendrier des réunions partenariales par thématique

Thématique	Composition	Dates de rencontre
<b>Insertion sociale et professionnelle</b>	La DDETS, le département, la région, pôle emploi, le PLIE de Valenciennes Métropole, chef.fes de projet politique de la ville, Délégué.es de la PDEC ...	Jeudi 18 janvier à partir de de 9h30
<b>Santé</b>	ARS HDF, CPAM Hainaut, Département, SPS, PMI, Région Hauts-de-France, CAF, chef.fes de projet politique de la ville communaux, représentant.es du PRE, du CHV, de l'IEN, Délégué.es de la PDEC, représentant.e Sous-Préfecture de Valenciennes	Vendredi 12 janvier à partir de 9h30
<b>Lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales Et Prévention de la délinquance,</b>	Département, CAF, chef.fes de projet politique de la ville communaux, Délégué.es de la PDEC, représentant.es CLSPD et/ou CISPd des communes concernées, sous-préfecture	Mercredi 10 janvier à partir de 14h
<b>Education</b>	CAF, Département, chef.fes de projet politique de la ville communaux, membres de l'équipe du PRE, Délégué.es de la PDEC, coordonnateur.rice cité éducative	Jeudi 11 janvier à partir de 9h30

### >> ETAPE 3 : DEPÔT DU CERFA DEFINITIF

Le dossier de demande de subvention saisi est à envoyer à [contratdeville@valenciennes-metropole.fr](mailto:contratdeville@valenciennes-metropole.fr). Il doit être complet et comporter les pièces jointes suivantes :

- Le dossier cerfa transmis par Valenciennes Métropole intégrant les éléments locaux (orientations du Contrat de Ville, suivi et analyse territorialisés).  
Ce dossier comprend en son sein les déclarations de moyens mis en œuvre pour la réalisation de l'action (cf. annexes 10 et 11). Les candidats sont tenus d'assurer la présentation d'un budget et d'un plan de financement, sur lesquels devront apparaître l'ensemble des financements liés à l'action, y compris ceux de droit commun ; puis de démontrer la concordance entre les moyens annoncés et les moyens existants.



- Le dernier bilan, le compte de résultat et l'annexe de la structure porteuse de l'action. La production des bilans de toutes les actions portées et financées en 2023 par la Politique de la Ville est en outre indispensable au versement d'une subvention au titre de l'année 2024.
- Le CV de tout intervenant-e mobilisé-e pour la tenue d'une action ;
- La déclaration comprenant noms, prénoms et dates de naissance des membres du bureau de l'association (cf. annexe 12) ;
- La Charte de respect des valeurs de la République et du principe de laïcité (annexe 13) remplie et signée ;

#### **Attention :**

- *Les demandes de subventions faites auprès de Valenciennes Métropole devront être accompagnées d'un courrier officiel adressé à son Président, Laurent Degallaix (à transmettre par mail à [contratdeville@valenciennes-metropole.fr](mailto:contratdeville@valenciennes-metropole.fr) en pdf, doivent y figurer le nom de l'action, la somme sollicitée et le montant total de l'action).*



Concernant la transmission de pièces/documents volumineuses.eux et dans le respect de la réglementation du **RGPD**, nous vous demandons de bien vouloir nous contacter en amont (mail [contratdeville@valenciennes-metropole.fr](mailto:contratdeville@valenciennes-metropole.fr) ou par téléphone auprès du chargé de mission thématique dont les coordonnées figurent ci-dessous) pour que nous vous envoyons de manière sécurisée un lien par lequel nous faire parvenir l'ensemble de vos pièces/documents.

## **>> ETAPE 4 : DEPÔT SUR LA PLATEFORME DAUPHIN POUR LES SOLLICITATIONS DES CREDITS ETAT**

**Après validation du projet en Comité de Pilotage du Contrat de Ville**, les porteurs dont l'action a été validée déposeront leur dossier complet (pièces administratives et financières comprises) sur la plateforme *Dauphin* de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/>, onglet « obtenir une subvention »). Le dépôt des dossiers s'y effectue de manière entièrement dématérialisée.

Un guide de transcription entre le cerfa et la plateforme Dauphin est disponible sur demande auprès des délégués du préfet.

- *Le dossier de Demande de subvention CAVM devra être enregistré en pièce jointe sur DAUPHIN.*

## SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS

### ➤ SUIVI DES ACTIONS

Pour chaque action financée devront être organisées au moins deux réunions, une de suivi et un Comité de Pilotage où tous les financeurs seront invités.

### ➤ EVALUATION DES ACTIONS

L'évaluation est obligatoire pour obtenir les subventions.

Dans le dossier de demande de subvention, vous aurez à définir des **indicateurs de suivi et d'évaluation en lien avec les objectifs opérationnels et des effets attendus que vous vous serez donnés**. Des méthodes et outils de mesure de ces indicateurs devront être anticipés dès le dépôt du dossier définitif.

L'évaluation fera l'objet de bilans :

- Un bilan intermédiaire, remis en cas de reconduction de l'action, **au moment du dépôt de la note d'intention** ;
- Un bilan final en fin d'action (au plus tard au 30 juin de l'année suivante pour les financements de l'Etat – au 30 avril pour les financements de Valenciennes Métropole). *Le bilan de l'année N-1 est une condition du versement de la subvention des actions reconduites.*

### ➤ PROROGATION

Les actions qui ne pourront pas se terminer au 31/12 peuvent faire l'objet d'une prorogation jusqu'au 30 juin de l'année suivante. Cette prorogation doit être justifiée et sera étudiée au cas par cas. L'opérateur doit :

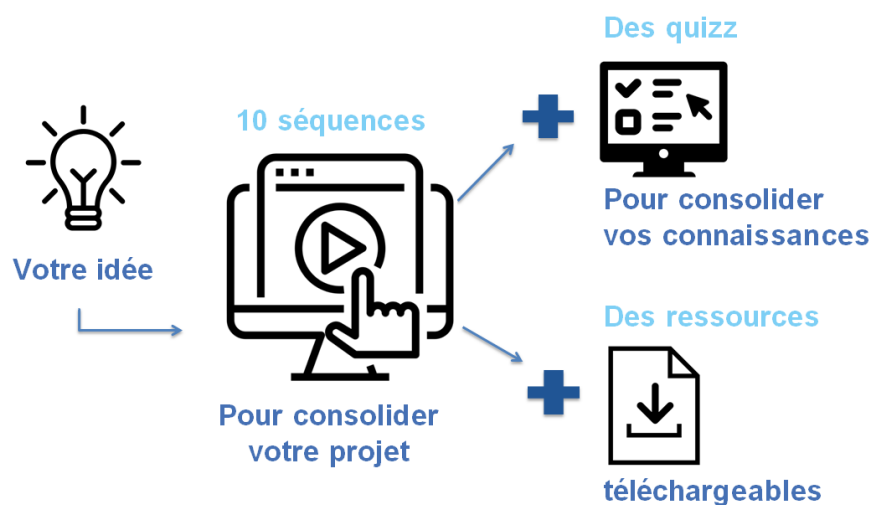
- Pour les financements Etat : avant le 31/12, adresser un courrier à l'attention de Mme la Préfète déléguée pour l'égalité des chances justifiant la demande de report
- Pour les financements Valenciennes Métropole : avant le 31/12, adresser un courrier à l'attention de M. le Président de Valenciennes Métropole justifiant la demande de report

## Des vidéos pour vous accompagner dans le montage de votre·vos projet·s !

Valenciennes Métropole propose **une série de vidéos** pour vous accompagner dans le montage d'un projet facilement évaluable. L'intérêt de cette formation en ligne est de vous transmettre les clés pour définir vos indicateurs de suivi de projet, dans un cadre évaluatif mais surtout en tant qu'outil de pilotage des actions que vous mettez en œuvre pour le territoire. Un focus particulier est donc porté à la détermination de bons indicateurs pour suivre et évaluer votre action.

Les séquences recourent les différentes sections du cerfa pour appréhender de manière progressive les éléments structurants de votre projet. Pour chacune des séquences, vous retrouverez un quizz pour que vous puissiez vérifier la bonne appropriation des éléments transmis ainsi que des ressources telles que le diaporama diffusé sur la vidéo.

## Création d'un e-learning



Les vidéos sont accessibles en continu depuis l'extranet de la Cohésion Sociale : <http://www.valenciennes-metropole.fr/extranet-cohesion-sociale/> Et entrer le mot de passe CSVM.

A votre première connexion sur la plateforme Klaxoon hébergeant les différents quizz, vous devrez créer votre compte utilisateur. De cette manière, vous pourrez voir et revoir les réponses apportées à chaque question.

### CONTACTS

#### ➤ VALENCIENNES METROPOLE

- Direction Cohésion Sociale

**Clara Schmidt** - Emploi, Insertion, ESS, [cschmidt@valenciennes-metropole.fr](mailto:cschmidt@valenciennes-metropole.fr) – 03 27 09 61 84

**Sophie Pierzchala** - Santé, [spierzchala@valenciennes-metropole.fr](mailto:spierzchala@valenciennes-metropole.fr) – 03 27 09 63 35

**Julie Noël** - Lutte contre les violences conjugales, Prévention de la délinquance, [jnoel@valenciennes-metropole.fr](mailto:jnoel@valenciennes-metropole.fr) – 03 27 09 63 73

**Amandine Houdart** – Education, parentalité, [ahoudart@valenciennes-metropole.fr](mailto:ahoudart@valenciennes-metropole.fr) – 03 27 09 63 81

**Céline Nasse et Ella Diatta** – Animation Territoriale, [cnasse@valenciennes-metropole.fr](mailto:cnasse@valenciennes-metropole.fr) – 03 27 09 61 83 et [eodiatta@valenciennes-metropole.fr](mailto:eodiatta@valenciennes-metropole.fr) 03 27 09 63 72

**Suivi administratif et financier** - [aruelle@valenciennes-metropole.fr](mailto:aruelle@valenciennes-metropole.fr)

[lduneufjardin@valenciennes-metropole.fr](mailto:lduneufjardin@valenciennes-metropole.fr)

#### ➤ VILLES

**Anzin** – Houéfa Binazon – [hbinazon@ville-anzin.fr](mailto:hbinazon@ville-anzin.fr)

**Beuvrages** - Sandrine Trotin - [strotin@beuvrages.fr](mailto:strotin@beuvrages.fr)

**Bruay-sur-l'Escaut** – Séverine Ponsin [ponsinseverine@bruaysurescaut.fr](mailto:ponsinseverine@bruaysurescaut.fr)

**Condé-sur-l'Escaut** - Josette Rhimini Divincenzo [j.divincenzo@mairie-conde-s-escaut.fr](mailto:j.divincenzo@mairie-conde-s-escaut.fr)

**Quiévrechain** - Didier Monnier - [d.monnier@mairie-quievrechain.fr](mailto:d.monnier@mairie-quievrechain.fr) **et** Cathy Brulin-Mina - [c.brulinmina@mairie-quievrechain.fr](mailto:c.brulinmina@mairie-quievrechain.fr)

**Fresnes-sur-Escaut** – Clémence Granger- [cgranger@fresnes-sur-escaut.fr](mailto:cgranger@fresnes-sur-escaut.fr)

**Marly** - Christophe Marchant - [christophe.marchant@marly.fr](mailto:christophe.marchant@marly.fr)

**Onnaing** - Murielle Larcy Peireira - [politiqueville@onnaing.fr](mailto:politiqueville@onnaing.fr)

**Saint-Saulve** - Cédric Scannapiecco - [scannapiecco.c@ville-saint-saulve.fr](mailto:scannapiecco.c@ville-saint-saulve.fr)

**Valenciennes** - Catherine Estaquet - [cestaquet@ville-valenciennes.fr](mailto:cestaquet@ville-valenciennes.fr)

**Vicq** – Grégoire Defontaine - [secretariatgeneral@ville-vicq.fr](mailto:secretariatgeneral@ville-vicq.fr)

**Vieux Condé** – Frédéric Chouan – [frederic.chouan@ville-vieux-conde.fr](mailto:frederic.chouan@ville-vieux-conde.fr) **et** Franck Jasik - [franck.jasik@ville-vieux-conde.fr](mailto:franck.jasik@ville-vieux-conde.fr)

➤ **ETAT**

**François DEHAIES** - communes de Valenciennes, Marly, Anzin, Saint-Saulve, Beuvrages et Vieux-Condé - [francois.dehaies@nord.gouv.fr](mailto:francois.dehaies@nord.gouv.fr)

**Michaël ANGLADE** - communes de Bruay sur l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Condé sur l'Escaut, Quiévrechain [michael.anglade@nord.gouv.fr](mailto:michael.anglade@nord.gouv.fr)

➤ **REGION Hauts-de-France** - Direction de l'aménagement du territoire et du logement - Service cohésion sociale et urbaine

**Sallah NOUI** : [sallah.noui@hautsdefrance.fr](mailto:sallah.noui@hautsdefrance.fr) - 03 74 27 17 59